

SM

MINISTÈRE  
DE LA DÉFENSE NATIONALE

OFFICE DE LA RÉSISTANCE

1<sup>re</sup> Section  
COMMISSIONS

DOSSIER N° III/10588

Mme Vve DELETTRE (mère)  
Rue Fraikin, 21  
S P A

## ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre  
posthume à Monsieur DELETTRE Jules, L. J.

né à Spa, le 6.2.04

par la Commission de contrôle de Verviers

en date du 30.9.48, en application des arti-

cles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le  
Statut de la Résistance Armée.

M. DELETTRE J.

était affilié au groupement P. A.

Le temps passé dans la Résistance est de 8 mois,  
soit du 11.11.43 au 21.6.44 arrondi au mois  
supérieur. A Bruxelles, le 27.6.49

POUR LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE,  
Le Colonel DE RIDDER,  
Chef de l'Office de la Résistance,

ATTESTATION POUR : 1° Ayant-droit;  
2° Groupement;  
3° O. C. M.;  
4° D. G. P. M./III D.;  
5° D. G. P. M.;  
6°

### AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au titulaire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir.  
En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en  
établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration commu-  
nale de sa résidence.



MINISTÈRE  
DE LA DÉFENSE NATIONALE  
MINISTERIE  
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE  
VAN DEN WEERSTAND  
DIENST

PROPOSÉ le :	
pour	
Ord. Nat.	Croix Guerre
Méd. Rés.	Méd. Comm.
Vol. Guerre	Méd. Evadé

N° d'ordre III/10588  
Volnummer :

*Posthume*

ACCEPTÉ
Com. Cont. <i>Paris</i>
Date : <i>30.1.48</i>

Groupement de résistance : *Armée Belge des Partisans 0.14 (0.80)*  
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : *+ D E L E T T R E*  
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : *Julien Louis Joseph*  
Voornamen :

Domicile : *Apa rue Luchin 21*  
Adres :

Age et date de naissance : *Après le 6/2/1904*  
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : *Belge*  
Nationaliteit :

Etat civil : *célibataire*  
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité : *meurt (décédé)*  
N° der eenzelveheidskaart :

Grade et position militaire : *Soldat classe 1934*  
Graad en militaire stand :

Profession et position civile : *of judiciaire*  
Beroep en burgerlijk ambt :

Ayants droit éventuels en cas de décès : *M<sup>r</sup> Ch. Delette Michel (veuf des défunt)*  
Gebeurlijke rechthebbenden in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : *11/11/43*  
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupement(s) : *11/11/43 à l'Armée Belge des Partisans*  
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : *St. Léonard et Citadelle de Liège*  
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :  
*du 15/3/44 au 21/6/44*

N° de la carte du groupement (si possible) : *meurt*  
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupement ? *Raymond Gary*  
Door wie is U aangeworven in de groepering :



Lieu de votre principale activité : *Spa, Yverdon cantons*  
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation :  
Activiteit door den Groepeerster mede te onderteekenen, met beoordeeling :

*pour condamnation (distribution de tracts et journaux clandestins)  
(dans) condamné pour sabotage des ferres hydrauliques  
voitures Chemin de fer à la Gare Central de Yverdon et  
plus autres sabotages*

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE :  
Signature de l'intéressé,

*P. Lu méu*  
*Ep Chénion*

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :  
Handteekening van belanghebbende,

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :  
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de  
1° Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting bij  
l'affiliation au groupement;  
de groepeerings;

2° Que .....  
2° Dat .....

était (n'était pas) (1) affilié au groupement ..... avant le 4 juin 1944  
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings ..... vóór

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au .....  
4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

....., pour les motifs suivants) :  
, uit hoofde van volgende redenen) :

Sceau du  
groupement  
—  
Zegel der  
groepeerings

Le Commandement National,  
Het Nationaal Commando.

REMARQUE IMPORTANTE.  
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat  
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te  
de civisme, à délivrer par l'Administration Communale.  
leveren door het Gemeentebestuur.



Membre de L'ARMEE BELGE DES PARTISANS, écrit et couronné,  
il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des  
dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui  
sont dévolues : Diffusion de la presse clandestine et de tracts, récolte  
de fonds pour le soutien des familles de nos camarades déjà tombés,  
transport d'armes et de dynamite, sabotage des freins hydrauliques  
voitures de chemin de fer à la gare Centrale de Verviers et divers au-  
tres actes de sabotage.- Arrêté par l'ennemi, en service commandé, le  
15 Mars 1944 il est décédé à la Citadelle de Liège le 21.6.1944.-

Jules, Léon, Joseph

Spa, le 6 Février 1904.-

Belge.

Soldat Classe 1924

Soldat

Partisan

11 Novembre 1943

Inexistant sous l'occupation.

Néant

Néant

Française

sa mère :

MICHEL, Marie Thérèse Henriette, Rue Fraikin, 21 à SPA.-

Membre de L'ARMEE BELGE DES PARTISANS, depuis Novembre 1943,  
il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des  
dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui  
sont dévolues : Diffusion de la presse clandestine et de tracts, récolte  
de fonds pour le soutien des familles de nos camarades déjà tombés,  
transport d'armes et de dynamite, sabotage des freins hydrauliques  
voitures de chemin de fer à la gare Centrale de Verviers et divers au-  
tres actes de sabotage.- Arrêté par l'ennemi, en service commandé, le  
15 Mars 1944 il est décédé à la Citadelle de Liège le 21.6.1944.-

Membre de L'ARMÉE BELGE DES PARTISANS, actif et courageux, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès, notamment la destruction des freins hydrauliques aux voitures de chemin de fer à la Gare Centrale de Verviers et divers autres actes de sabotage. Arrêté en service commandé le 15 Mars 1944 il est décapité à la Citadelle de Liège le 21 Juin 1944.

Julien, Léon, Joseph

Sps, le 6 Février 1904.

Belge.

Soldat Classe 1924

Soldat

Bruxelles

24 Janvier 1948.

Partisan

11 Novembre 1943

Inexistait sous l'occupation.

Néant

Néant

Français

numéro :

MICHEL, Marie Thérèse Henriette, Rue Franklin, 21 à SPA.

Membre de L'ARMÉE BELGE DES PARTISANS, depuis Novembre 1943, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues : Diffusion de la presse clandestine et de tracts, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite, sabotage des freins hydrauliques des voitures de chemin de fer à la Gare Centrale de Verviers et divers autres actes de sabotage. - Arrêté par l'ennemi, en service commandé, le 15 Mars 1944 il est décapité à la Citadelle de Liège le 21.6.1944.



OFFICE DE LA RESISTANCE  
DIENST van den WEERSTAND

du dossier : III/10588.....  
van het dossier :

RECOMMANDE — AANGETEKEND.

Ce document ne prouve pas que la qualité de Résistant Armé est acquise. Elle ne l'est que si aucune opposition n'est formulée dans un délai déterminé.

Seule une ATTESTATION délivrée par l'Office de la Résistance prouve que la qualité de Résistant Armé est définitivement reconnue.

de .....  
van PALAIS DE JUSTICE  
Rue ..... VERVIERS ..... n° .....  
straat, n° .....  
à .....  
te

M (Nom) ..... DELETTRE ..... (de'ci'dé) (Prénoms) Jules-Léon-Joseph .....  
(Naam) (Voornamen)  
rue ..... Fraikin 21 ..... n° ..... à ..... Spa .....  
straat , n° , te  
Province de ..... Liège .....  
Provincie

Résistant isolé (1). Membre du Groupement de la Résistance (1) ...P.A.....  
Afsonderlijk Weerstander. Aangesloten lid van de Weerstandsgroepering

Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnaissance de la qualité de résistant armé vous a été — accordée — (1) — ~~refusée~~ — (1) en  
Ik heb de eer U mede te delen, dat door beslissing van de Controle Commissie, Uw erken-  
ning als gewapend Weerstander werd — toegestaan — — ~~verworpen~~ — ter  
séance du 30 SEPT 1948 ..... 194...  
zitting van 30 SEPT 1948

..... Verviers ..... le ..... 194..8  
, den

Dit document betekent niet dat de hoedanigheid van Gewapenden Weerstander verworven is. Zij is het slechts indien geen enkel verzet aangetekend wordt in een gegeven termijn.

Het afdoend betekenen der hoedanigheid van Gewapenden Weerstander word alleen door een ATTEST door den Dienst van den Weerstand afgeleverd betuigt.

Pour le Président de la Commission,  
Voor de Voorzitter van de Commissie,  
Le Greffier — De Greffier,



T. S. V. P. — D. A. U. B.

8.10.1950.

Madame Veuve DELETTRE  
21, rue Fraikin  
SPA .

BFF.10588/LH.

Chère Madame,

Suite à votre lettre du 29.9.1950, nous vous prions de vouloir bien nous faire connaître le numéro du dossier Prisonnier Politique de DELETTRE Jules, afin de nous permettre d'intervenir.

Veuillez agréer, Chère Madame, l'assurance de nos meilleurs sentiments .

Le Secrétaire National,

R. ADAM.

405-88  
Demande à  
cette brave femme de  
me faire parvenir le lib.  
de ce dév. P.P. afin de vous  
permettre d'intervenir

Lpa, le 29-9-50

Monsieur

Pourriez vous faire le  
nécessaire pour me donner  
la marche à suivre au sujet  
de la reconnaissance de Prisognier  
Politique du nom de Jules Delettre  
faisait partie de l'Armée  
Belge des Partisans Corps  
0,80 ma mère étant très  
âgée se tourmente beaucoup  
qu'on ne sait aucune  
nouvelle à ce sujet  
auriez vous la bonté si vous  
plait bien de me répondre  
en vous remerciant d'avance

Recevez mes sincères  
salutations

M me H<sup>ve</sup>: Delettre  
21 rue Franklin  
Spa.



7. 10. 1950.

Mme. Vve. DELETTRE  
21, rue Fraikin  
SPA.

EFF. 10588

Madame et chère amie,

Le numéro de dossier que vous nous communiquez par votre lettre du 3 courant n'est pas celui de P.P. xxx mais bien le numéro de résistant armé de votre mari.

N'avez-vous pas d'autre n° et êtes-vous certaine d'avoir fait la demande pour bénéficier des avantages du Statut des P.P. au titre d'ayant-droit de votre mari ?

Amicalement,  
Le Secrétaire National,

R. ADAM.

Madame et chère amie,  
Le 12 de votre lettre nous avons communiqué par votre lettre du 3 courant le n° de votre P.P. Majoring le 12 de votre amie du 12 de votre amie.  
Le 22, le 3-10-1950.  
N'avez-vous pas d'autre n° et êtes-vous certaine d'avoir fait la demande pour bénéficier des avantages du Statut des P.P. au titre d'ayant-droit de votre mari.  
Bonne nuit amicalement

Suite à votre lettre  
du 29-9-1950. Je m'excuse  
mes j'ai totalement oublié  
de joindre le n° du dossier  
de Delette Jules Brissonnier  
Politique. Donc que vous recevrez  
11110588- corp 9.89.  
Sans l'attendre de recevoir  
une réponse favorable.  
Bonne nuit mes amicalement  
Salutations distinguées  
Mme Vve Delette.

I4. I. 1954.  
XXXXXXXXXXXX38, rue  
XXXX du Taciturne.

Monsieur BOULARD Lucien  
76, rue Carl Grün  
VERVIERS.-

EFF. 10588/LM.

Cher Ami,

Nous te transmettons en annexe copie de la lettre que nous avons  
reçue du Commissaire de l'Etat- R. RUTTEN, en te demandant de nous four-  
nir les éléments nous permettant de répondre à cette demande.

Bien cordialement,  
Le Secrétaire National,

R. ADAM.



LIEGE, le 11.1.1954.  
14, Boulevard Piercot.



ADMINISTRATION DE LA RECONSTRUCTION  
RR/JT/ N° 8950/PPD/C.6.  
(à rappeler dans la réponse)

ANNEXE

Monsieur R. ADAM,  
Liquidateur National,  
Armée Belge des Partisans,  
rue du Taciturne, 38,  
BRUXELLES.

SERVICES DES STATUTS

*deux copies à  
Moulard.*  
*10588*  
Monsieur le Liquidateur National,

*Je vous prie de bien  
fournir les éléments  
nécessaires à cette demande.*  
J'ai l'honneur de vous faire connaître que  
j'instruis actuellement la demande introduite dans le  
cadre du Statut des Prisonniers Politiques en cause de :

DELETTRE Jules, Léon, Joseph,  
né à Spa, le 6.2.1904,  
y domicilié de son vivant, rue Fraikin, 21,  
fusillé par les Allemands à la Citadelle de  
Liège, le 23.6.1944.

C'est pourquoi, afin de me permettre de poursuivre  
l'instruction du dossier, auriez-vous l'obligeance de me  
faire parvenir une relation de l'activité de l'intéressé dans  
la Résistance.

Outre mes remerciements anticipés, je vous prie  
d'agréer, Monsieur le Liquidateur National, l'assurance  
de ma considération très distinguée.

LE COMMISSAIRE DE L'ETAT,

R. RUTTEN.-